

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: +251-115-513 822 Fax: +251-115-519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**CONFÉRENCE DE L'UNION**  
**Trentième Session ordinaire**  
**28 - 29 janvier 2018**  
**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

**Assembly/AU/8(XXX)**  
Original: anglais

**DEUXIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE  
L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE  
ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES MESURES  
PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES  
EN AFRIQUE À L'HORIZON 2020**

**DEUXIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION  
AFRICAINNE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE  
DE L'UNION AFRICAINE SUR LES MESURES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE  
LES ARMES EN AFRIQUE A L'HORIZON 2020**

**I. INTRODUCTION**

1. Le présent projet de rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) est soumis conformément à la décision Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII), adoptée lors de la 28<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, les 30 et 31 janvier 2017, qui a approuvé la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 (FPUA) et a demandé au CPS de présenter un rapport sur de sa mise en œuvre à chaque Session ordinaire de la Conférence jusqu'en 2020. Par ailleurs, dans sa décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) sur le premier rapport du CPS sur la mise en œuvre de la FPUA, adoptée lors de sa 29<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 3 et 4 juillet 2017, la Conférence a appelé tous les États membres et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) à redoubler d'efforts pour renforcer leurs institutions de gouvernance dans le cadre de la mobilisation continentale pour assurer une réponse forte aux armes illicites, leur prolifération et leur utilisation sur le continent, ainsi qu'aux flux financiers illicites, à la production de drogues dangereuses et au commerce de produits illicites et à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

2. Le présent rapport couvre la période allant de la dernière Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, les 3 et 4 juillet 2017 à la 30<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence qui se tiendra à Addis Abéba, les 28 et 29 janvier 2018. Il donne un aperçu des mesures prises par les parties prenantes concernées pour mettre en œuvre la FPUA, des progrès accomplis, des contraintes/défis rencontrés et des recommandations pour renforcer la mise en œuvre la feuille de route pour faire taire les armes à l'horizon 2020, dans le cadre de la vision globale d'édifier une Afrique exempte de conflits conformément à l'Agenda 2063 de l'UA.

3. Il convient de rappeler que dans son premier rapport à la Conférence en juillet 2017, le CPS a énoncé en détail les mesures qu'il avait prises et celle de la Commission de l'UA pour mieux faire connaître la FPUA dans toute l'Afrique. Il a également souligné les efforts déployés par les parties prenantes concernées, y compris la Commission de l'UA, les organes de l'UA, les CER/MR, les organisations de la société civile, les cercles de réflexion africains et les Nations unies pour mettre en œuvre la FPUA. Le premier Rapport soulignait en particulier les principes qui doivent guider la mise en œuvre de la FPUA, à savoir: l'appropriation nationale par les États membres de l'UA; l'élaboration de cadres de responsabilisation et de transparence pour permettre aux États membres de rendre compte régulièrement des progrès accomplis, l'identification des lacunes, les défis et les défaillances dans la mise en œuvre, ainsi que les résultats tangibles et une coopération interétatique renforcée pour optimiser la FPUA dans la perspective de la date limite de 2020.

4. Il convient de noter que l'élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation a atteint un stade avancé, avec la participation des parties prenantes au sein de la Commission de l'UA, des CER/MR et des OSC. Le Mécanisme, qui vise à faciliter la mise en œuvre et à rendre compte des résultats obtenus, des défis rencontrés et de la voie à suivre dans la mise en œuvre des FPUA, doit être examiné par le CPS au cours du premier semestre 2018.

## II. EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE CONTINUE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UA (FPUA)

5. Vous trouverez ci-dessous les efforts déployés par les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre la FPUA au cours de la période sous examen:

### A. Les efforts du CPS

6. Au cours de la période sous examen, le CPS, dans son rôle de locomotive dans la mise en œuvre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), en synergie avec l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA), a pris plusieurs mesures en ce qui concerne la Feuille de route principale de l'Union africaine (FPUA) en vue d'assurer que les conditions nécessaires pour atteindre l'objectif Faire taire les armes à l'horizon 2020 soient créées sur l'ensemble du continent. Dans ce contexte, le CPS a pris les mesures suivantes:

- a) Organisation d'une séance publique du CPS avec la participation de tous les États membres de l'UA, des CER/MR, des OSC, des partenaires et de diverses organisations/institutions, ainsi que des médias, le 4 septembre 2017 à Addis Abéba. Au cours de la séance publique, le CPS a appelé tous les États membres à lancer également le mois de l'amnistie en Afrique, y compris la désignation de points focaux nationaux pour assurer le suivi de toutes les activités liées à la FPUA. Les participants ont également partagé leurs expériences et leurs points de vue sur la meilleure voie permettant de mettre en œuvre le mois de l'amnistie en Afrique et de le promouvoir largement sur le continent comme une étape cruciale de la campagne visant à faire taire les armes;
- b) Diffusion du communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCXVI)] de la séance publique du CPS susmentionné sur le lancement du mois de l'amnistie en Afrique à toutes les Ambassades des États membres de l'UA à Addis Abéba, à Bruxelles et à New York, et exhorter les Ministères des Affaires étrangères/des Relations extérieures des États membres à assurer une plus large diffusion et publicité du communiqué de presse à tous les Ministères /Services gouvernementaux concernés et autres parties prenantes nationales concernées, pour prendre les actions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre de la FPUA;

- c) Diffusion du communiqué de presse[PSC/PR/BR.(DCCXVI)] de la réunion du CPS du 4 septembre 2017 à toutes les CER/MR pour prendre les actions nécessaires dans leurs zones géographiques respectives; et
- d) Parrainer et promouvoir la mise en œuvre de la FPUA dans toutes ses activités, en particulier dans ses décisions, en tant qu'activité transversale dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

## **B. Les efforts déployés par la Commission de l'UA**

7. Au cours de la période sous examen, la Commission de l'UA est restée saisie, dans son rôle de coordination de la mise en œuvre de la FPUA, et a entrepris plusieurs activités. Dans ce contexte, le Président de la Commission, M. Moussa Faki Mahamat, a nommé, le 5 octobre 2017, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra d'Algérie, comme Haut Représentant pour faire taire les armes en Afrique. Cette nomination vise à accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA sur les mesures pratiques pour Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 et à assurer que tous les moyens de l'Afrique respectent le délai de 2020 pour mettre fin aux guerres/faire taire les armes en Afrique. En cette qualité, l'Ambassadeur Lamamra, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, a aidé le Président de la Commission à mobiliser le soutien en vue de mettre fin à la violence et maintenir la paix sur le continent. Le Haut Représentant devrait entreprendre des consultations avec les différentes parties prenantes de la FPUA, en particulier les CER/MR et les Nations unies, notamment son Conseil de sécurité.

8. Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) de juillet 2017 de la Conférence et au lancement du mois de l'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte d'armes détenues illégalement, la Commission a contribué à diffuser cette initiative en envoyant des Notes verbales aux parties prenantes et à faire des présentations lors de nombreuses réunions. Dans ce contexte, la Commission voudrait rappeler à tous les États membres de commémorer le mois de septembre de chaque année jusqu'en 2020 comme «Mois de l'amnistie en Afrique» et d'entreprendre la collecte d'armes détenues illégalement.

9. Au cours de la période sous examen, la Commission a pris diverses mesures pour accélérer le développement de la Force africaine en attente (FAA). Il convient de noter que la 10<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) s'est tenue à Addis Abéba, en Éthiopie, le 9 janvier 2018. Le CTSDSS a adopté une Déclaration dans laquelle il a exhorté le CPS à, entre autres, continuer à mandater et à déployer la FAA pour les opérations de soutien à la paix (OSP), et a demandé à toutes les parties prenantes de soutenir la réalisation de l'opérationnalisation totale de la FAA, y compris la finalisation du Cadre juridique sur l'emploi de la FAA. L'accent a été mis sur la vérification, la confirmation et la validation des capacités annoncées de la FAA par le Groupe d'experts indépendant dirigé par Pr. Ibrahim Gambari du Nigéria.

**10.** La Commission a continué à mobiliser des efforts pour revitaliser le Fonds de la paix de l'Union africaine. À cet égard, bien que les États membres aient démontré leur engagement politique, il convient de noter que le niveau des contributions au Fonds de la paix reste faible, ce qui ne laisse pas présager une appropriation et un leadership de l'Afrique de son Agenda de paix et de sécurité.

**11.** Afin de régler les problèmes de criminalité transnationale, d'extraction illicite ou controversée des ressources naturelles, de trafic d'armes et d'extrémisme religieux, la Commission de l'UA a continué de faciliter le dialogue entre les responsables de la sécurité des États membres à travers les processus de Nouakchott et Djibouti. La Commission a également facilité la délimitation et la démarcation des frontières, y compris en aidant à régler les différends lorsqu'ils surviennent.

**12.** Dans le cadre des efforts déployés pour faire face au fléau de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, la Commission, en collaboration avec les CER/MR, a élaboré un plan d'action continental global. Par ailleurs, la Commission a entrepris les activités suivantes:

- a) Assistance à la Guinée-Bissau, en août 2017, pour évaluer les mesures de sûreté et de sécurité dans plusieurs sites de stockage de munitions hors de la capitale.
- b) Déploiement à Madagascar de deux Conseillers en Réforme du Secteur de la sécurité (RSS), afin de soutenir les initiatives nationales de RSS.
- c) Aider les CER et les missions sur le terrain de l'UA en organisant la formation de neuf spécialistes de la RSS à La Haye (Pays-Bas) du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- d) Organisation d'un atelier de formation et de sensibilisation sur la RSS pour les États membres de l'IGAD à Khartoum (Soudan), les 29 et 30 août 2017 et d'un atelier de planification de la RSS pour toutes les CER/MR, à Entebbe, en Ouganda, du 28 au 3 novembre 2017.
- e) Organisation à Ndjamena, au Tchad, du 2 au 4 novembre 2017, conjointement avec la Commission du Bassin du Lac Tchad, d'une conférence sur la stabilisation régionale pour mobiliser un soutien aux zones touchées par le groupe terroriste Boko Haram.
- f) La formation du personnel des forces armées de Guinée-Bissau sur la manipulation et la gestion des munitions pour prévenir les détournements, les pertes et les accidents, en décembre 2017.
- g) Organisation d'une réunion consultative avec les CER/MR, les OSP de l'UA et les arrangements sécuritaires ad hoc, tels que la Force multinationale mixte (FMM) contre le groupe terroriste Boko Haram, en octobre 2017, à Addis Abéba, afin d'évaluer les pratiques, des politiques, des lignes directrices et des outils actuelles, et identifier les lacunes, afin d'assurer une

gestion appropriée des armes et des munitions conformément aux bonnes pratiques et aux réalités opérationnelles.

- h) Elaborer une carte des flux d'armes illicites sur le continent, qui est en cours. À cet égard, une enquête a été élaborée et diffusée aux États membres, aux opérations de soutien de la paix de l'UA et de maintien de la paix des Nations unies, en octobre 2017. À ce jour, huit États membres seulement ont répondu à l'enquête;
- i) Organisation d'une formation des cadres supérieurs, conjointement avec le Groupe de travail des Nations unies sur la lutte contre le terrorisme (UNCTITF), à Alger, en Algérie, du 4 au 8 septembre 2017.
- j) Organisation par le CAERT de la 11<sup>ème</sup> réunion annuelle des points focaux des États membres sur le terrorisme et les CER/MR à Alger, en Algérie, du 17 au 19 décembre 2017; et
- k) Facilitation des ateliers de renforcement des capacités du Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) sur la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et le terrorisme, les 24 et 25 octobre 2017, et sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité, les 13 et 14 décembre 2017, à Alger, en Algérie.

**13.** Par ailleurs, et afin de promouvoir une culture de renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme en Afrique, la Commission de l'UA a continué à d'interagir avec les États membres de l'UA afin de vulgariser la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG) et la Charte africaine sur les valeurs et les principes de Fonction et de l'Administration publiques. En général, la Commission a entrepris des efforts de diplomatie politique préventive dans certains États membres, en particulier ceux qui se préparent à des élections. Il s'agit notamment de plusieurs missions conjointes d'évaluation politique et préélectorales avec les CER, en particulier la CEDEAO, la SADC et les Nations unies, y compris au Ghana, en Gambie, au Lesotho, en RDC et en Sierra Leone. Elle a également apporté une assistance technique aux Commissions électorales de la Gambie et du Royaume du Lesotho pour la conduite de l'évaluation postélectorale. La Commission a dépêché un expert électoral auprès de la Commission électorale nationale indépendante de la RDC, afin d'apporter une assistance technique à la préparation des élections générales, du 23 décembre 2018, dans le pays.

**14.** Du 9 au 10 novembre 2017, la Commission de l'UA, à travers son Unité Démocratie et Assistance électorale, a organisé le quatrième Forum annuel EMB à Kigali, au Rwanda, sous le thème «exploiter le dividende démocratique à travers une participation accrue des jeunes aux processus électoraux en Afrique». Le thème a été retenu en reconnaissance des rôles importants que les jeunes peuvent jouer dans l'approfondissement de la gouvernance démocratique et dans la définition du développement socio-économique sur le continent.

**15.** Conformément à la FPUA, la Commission est en train de finaliser l'élaboration du plan d'action de l'UA sur la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique, conformément à la décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Decl.1(XXVII), à Kigali (juillet 2016), afin de mettre en œuvre les aspects des droits de l'homme et des peuples de l'Agenda 2063 de l'Afrique et de son plan de mise en œuvre décennal, qui devra être adopté par les organes délibérants de l'UA en 2018.

**16.** Il convient de noter que la question de l'abus de drogues reste un défi sur le continent. L'Afrique a été utilisée, non seulement comme zone de transit, mais également comme consommateur. L'abus de drogues a eu de graves conséquences, en compromettant l'Etat de droit et en causant des dommages significatifs à la santé, en particulier chez les jeunes, ce qui réduit la puissance humaine sur le continent. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Commission de l'UA, dans la mise en œuvre de la FPUA, a progressé dans la mise en œuvre des différents piliers du Plan d'action de l'UA sur le contrôle des drogues. La plupart des États membres ont notamment mis en place une législation pour prévenir et poursuivre les cas de trafic de drogue, tandis que d'autres sont en train de mettre à jour les leurs. Plusieurs États membres ont mis en place des Comités nationaux de coordination des drogues, élaboré des stratégies ou des plans nationaux de contrôle des drogues, et entrepris diverses formes de recherche sur l'usage de drogues, afin d'améliorer les réponses. Comme indiqué dans le premier rapport à la Conférence en juillet 2017, les efforts de renforcement des capacités de la Commission de l'UA sont également en cours, y compris la formation du personnel chargé de l'application des lois sur les renseignements criminels, les enquêtes criminelles et le blanchiment d'argent; l'analyse de l'information et les techniques d'enquête spécialisées; la sécurité des frontières terrestres et maritimes et la gestion des risques; et la formation des juges et des procureurs.

**17.** Malgré les efforts mentionnés ci-dessus, bien des défis restent encore à relever pour une prévention et une réponse au crime lié à la drogue, ainsi que la prévention et le traitement de la toxicomanie. Il s'agit de l'absence persistante de données fiables sur les saisies de drogues, les arrestations liés aux drogues et les taux de prévalence de l'usage de drogues, le financement national limité pour la prévention et le traitement de l'abus de drogues, une collaboration insuffisante entre les services de douanes, d'immigration et d'application de la loi aux niveaux national et régional; la législation obsolète et des stratégies nationales mal mises en œuvre. Ces défis doivent être relevés par les États membres dans la réalisation de l'objectif de faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

**18.** À l'heure actuelle, l'Afrique est confrontée à des flux migratoires, volontaires et forcée sans précédent, des flux migratoires ainsi que de personnes déplacées, découlant de la migration de la main-d'œuvre, des conflits, des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Cela a indubitablement posé certains défis sociaux, économiques et politiques dans la gestion de la migration, la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées. La plupart des migrations en Afrique se font sur le continent et représentent 4 migrants sur 5, c'est-à-dire plus de 80% des migrants africains restent sur le continent. Cela implique la nécessité de recentrer les politiques et les mesures pour faire face à la migration en

Afrique, en plus de la migration vers des destinations à l'étranger. Etant donné que les économies africaines sont largement dominées par l'économie informelle urbaine et l'agriculture, les travailleurs migrants sur le continent se retrouvent dans ces milieux économiques vulnérables caractérisés par de faibles revenus et salaires, un manque de protection sociale, un lieu de travail instable et de faibles portefeuilles de compétences.

**19.** Dans le règlement de la question de la migration au cours de la période sous examen, l'UA a évalué et révisé le cadre et le plan de mise en œuvre du Cadre politique pour la migration en Afrique (MPFA), adopté en 2006 lors de la deuxième Session du CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées, tenue en octobre 2017, à Kigali, au Rwanda. S'inspirant des instruments juridiques internationaux et continentaux, le Cadre politique révisé pour la migration de l'UA (2018-2030) indique clairement que la protection est un aspect central des efforts internationaux, régionaux et nationaux visant à protéger les personnes en déplacement, qu'elles soient régulières ou irrégulières, y compris ceux qui fuient la persécution et qui sont pris dans des mouvements migratoires mixtes. En ce qui concerne la situation des migrants en Libye, la Commission et le CPS ont exprimé leur consternation devant les traitements inhumains signalés que subissent les migrants africains et a souligné qu'une enquête doit être conduite par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

**20.** Au fur et à mesure que les efforts pour la mise en œuvre de la FPUA se poursuivent, il est essentiel de lier la migration et le commerce dans la promotion du développement économique sur le continent. Le mouvement des personnes facilite le commerce des biens et des services, aussi bien sur le continent que dans le reste du monde. Étant donné que le commerce peut apporter des avantages économiques et sociaux entre les pays, une coopération entre les gouvernements et les entreprises est nécessaire pour le faciliter. Le commerce transfrontalier ne peut pas vraiment prospérer avec les régimes de visa rigoureux actuels en Afrique.

**21.** Le Protocole sur la libre circulation des personnes, les négociations continentales sur le libre-échange et le Cadre politique révisé pour la migration en Afrique (2018-2030) et son plan de mise en œuvre adoptés lors de la réunion ministérielle du CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées, les 20 et 21 octobre 2017, à Kigali, au Rwanda, conjointement avec d'autres initiatives de l'UA, tel que le Programme conjoint sur la migration de main la d'œuvre (JLMP), fourniront les bases nécessaires pour une gestion efficace de la migration et de la mobilité sur le continent en faveur du développement social et économique.

**22.** Depuis la création du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) en 2015 et son lancement en 2017, en tant qu'institution technique spécialisée de l'Union, chargée de promouvoir la prévention et le contrôle des maladies en Afrique, de nombreuses épidémies dans diverses parties du continent ont été traitées rapidement et efficacement. Sur 46 événements de santé publique signalés en 2017 en Afrique, 38 d'entre eux étaient des foyers de maladie, qui ont été bien traités par le CDC Afrique. Il est important que les États membres de l'UA apportent leur soutien au CDC Afrique et continuent de demander l'appui technique du Centre, le cas échéant, pour prévenir et contrôler la propagation ou l'apparition de maladies.



### **C. Les efforts déployés par les CER/MR dans la mise en œuvre de la FPUA**

**23.** Les paragraphes ci-dessous donnent un aperçu des activités entreprises par chacune des CER/MR dans la mise en œuvre de la FPUA<sup>1</sup>, notant que ces entités comprenant un plus petit nombre d'États membres, et si elles sont bien soutenues, sont dans une position avantageuse à partir de laquelle elles peuvent donner plus d'impulsion à la mise en œuvre de la FPUA:

#### **i) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)**

**24.** La présence et l'utilisation des armes légères et de petit calibre dans les États membres de la SADC reflète l'histoire régionale variée, allant des armes restantes après les conflits, des armes traversant les frontières et des armes achetées et utilisées illégalement pour perpétrer des crimes violents. Consciente de ce défi, la SADC continue de mettre en œuvre la Déclaration relative aux armes et aux munitions, adoptée le 9 mars 2001 et le Protocole de la SADC sur le contrôle des armes, des munitions et autres matériels connexes du 14 août 2001. Les principaux objectifs du Protocole sont de prévenir, combattre et éradiquer la fabrication illicite des armes, de munitions, de stockage, la réglementation des importations et exportations d'armes légères, d'harmonisation des législations nationales, de facilitation de la coopération et la promotion des échanges d'informations dans la Région. Le Protocole encourage également la remise volontaire des armes légères et de petit calibre par les civils, l'élimination des armes à feu illicites, ainsi que le marquage, l'enregistrement et la garde des armes à feu.

**25.** Dans la mise en œuvre de la FPUA, les efforts de la SADC se poursuivent au sein du Comité directeur UA-Régions dont le mandat est de coordonner la stratégie de l'UA sur la lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre et de participer aux divers Fora impliqués dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. La poursuite de la prolifération des armes illicites dans la région de la SADC continue d'être un défi, les armes étant utilisées pour perpétrer des crimes graves, tels que le meurtre, le braconnage et les vols à main armée. De plus en plus d'armes sont entre les mains de criminels, mais aucune étude n'a été faite pour établir la provenance de ces armes, sauf que certaines sont volées et introduites clandestinement par des criminels, où sont parfois échangées contre des biens illicites, des drogues, ou dans d'autres circonstances, pour les vols de bétail. Considérant que la région australe est relativement stable politiquement et économiquement viable, elle rend la criminalité violente lucrative. En termes généraux, il n'y a pas de menaces de mercenaires ou de groupes terroristes actifs dans la région, ce qui peut engendrer des demandes pour de grandes quantités d'armes illicites.

---

<sup>1</sup> Les contributions reçues des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ont été intégrées dans le présent rapport, avec l'ajustement de la Commission, le cas échéant, afin de faire circuler le rapport et de bien souligner la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

**26.** L'Organisation de coopération des chefs de police de la Région de l'Afrique australe (SARPCCO) joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du Protocole sur les armes de la SADC à travers son Comité régional de coordination sur les armes légères et de petit calibre, qui se réunit au moins deux fois par an, afin de suivre, d'évaluer et d'examiner les progrès accomplis. Dans ce contexte, il s'est réuni pour la dernière fois, les 18 et 19 septembre 2017, à Windhoek, en Namibie. La réunion a encouragé les États membres à soutenir les efforts de l'UA sur la FPUA en participant à l'étude sur la cartographie des flux d'armes illicites en Afrique. En décembre 2017, un questionnaire, émanant de la Commission de l'UA, a été envoyé aux États membres de la SADC pour leur demander de le compléter et de le renvoyer à l'UA. La Namibie a déjà soumis le questionnaire rempli. Le 12 décembre 2017, un rappel a été envoyé aux États membres concernant la réponse au questionnaire.

**27.** En outre, conformément à la mise en œuvre du Protocole sur les armes, la SADC a pris les mesures suivantes, ce qui aide la région à mieux mettre en œuvre la FPUA:

- a) Des points focaux nationaux dans tous les États membres ont été créés pour la coordination des efforts;
- b) Des procédures opérationnelles permanentes (POP) pour les des armes légères et de petit calibre ont été élaborées et approuvées par le Sous-Comité des chefs de police;
- c) Un manuel de formation sur les armes légères et de petit calibre destiné aux policiers a été adopté;
- d) Des opérations transfrontalières et simultanées dans la région sont menées à intervalles réguliers;
- e) la Stratégie régionale sur les des armes légères et de petit calibre (2016-2020) a été rédigée pour examen par les organes délibérants; et
- f) Participation du SARPCCO à la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur UA-Régions sur les des armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, tenue au siège de l'UA, les 6-7 décembre 2017 et contribution au débat sur le Plan d'action continental pour faire taire les armes.

**28.** La région de la SADC est toujours confrontée à de nombreux défis pour lutter, prévenir et éradiquer la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre conformément au Protocole de la SADC et aux instruments de l'UA, ce qui a un impact sur les efforts visant à mettre en œuvre de manière plus efficace la FPUA. Ces défis sont:

- a) Marquage, tenue de registres et traçage des ALPC illicites. Dans ce cas, les États membres manquent de communication et de transparence pour marquer, enregistrer et tracer les armes légères et de petit calibre illicites;
- b) la sécurité physique et la gestion des stocks des armes légères et de petit calibre, qui présentent des risques, en particulier lorsque les responsables de l'application des lois peuvent être facilement corrompus pour prendre des armes et les vendre dans les rues;
- c) Formation et manque de compétences dans les enquêtes menées par les forces de l'ordre sur les armes légères et de petit calibre, ce qui affecte le niveau des

- enquêtes, en particulier les enquêtes transfrontalières en raison de l'indisponibilité de fonds pour former les forces de l'ordre;
- d) Il n'y a aucune disposition dans la législation et les procédures opérationnelles permanentes (POP) dans la région de la SADC pour l'utilisateur final/le contrôle des armes légères;
  - e) Hésitation par des individus au sein de leurs communautés à remettre volontairement des armes illicites en raison du manque de confiance dans la protection locale offerte par les forces de l'ordre nationales. Par conséquent, dans ces conditions, ceux qui ont des armes croient qu'ils peuvent les utiliser pour leur protection en cas de menaces;
  - f) Manque de financement pour entreprendre des programmes d'éducation et de sensibilisation du public et de réforme de la sécurité; et
  - g) Collecte limitée de preuves et de données sur les des armes légères et de petit calibre illicites en raison de l'indisponibilité de l'expertise et des infrastructures dans la région de la SADC à cet effet.

## **ii) Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL)**

**29.** Au cours de la période sous examen, la CIRGL a poursuivi ses efforts en vue de neutraliser les forces négatives en RDC, qui continuent d'être des vecteurs de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Il s'agit de : FDLR, ADF, FNL, les restes de la LRA et les milices locales Mai-Mai. La CIRGL a conjugué ses efforts pour renforcer et rationaliser le mandat de la FIB, afin de lui permettre d'entreprendre des opérations militaires robustes contre ces forces négatives dans la région. La CIRGL a également créé un Mécanisme conjoint de suivi (JFM) de l'ADF composé de quatre États membres, à savoir : la RDC, l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya, afin, entre autres, d'entraver le recrutement transfrontalier et la reconstitution des rangs de l'ADF, et d'arrêter l'exploitation illégale des ressources naturelles et le mouvement des armes illicites pour assurer l'autonomie de l'ADF.

**30.** La CIRGL est en train d'élaborer une stratégie de lutte contre le terrorisme pour la région des Grands Lacs, qui servira à coordonner les efforts et à harmoniser les approches des États membres pour combattre conjointement le terrorisme, lutter contre l'extrémisme violent et le phénomène des mercenaires dans la région des Grands Lacs. Le projet de stratégie a été achevé, le 27 novembre 2017, et devrait être adopté courant 2018.

**31.** Dans le processus de déconnexion de l'exploitation illégale des ressources naturelles des conflits armés, la CIRGL a adopté une initiative régionale sur les ressources naturelles qui comprend la certification minière, l'harmonisation des législations nationales, la formalisation du secteur minier artisanal, la promotion de l'initiative de transparence de l'industrie extractive et la création d'une base de données régionale sur les flux de minéraux et un mécanisme de dénonciation.

**32.** Conjointement avec le Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA), la CIRGL sensibilise les États membres et les encourage à adopter le marquage des armes et le stockage sécurisé des armes et du matériel. A travers son Mécanisme élargi de

vérification conjointe (EJVM), la CIRGL effectue des vérifications aux frontières et encourage la coopération transfrontalière en matière de sécurité et d'échange d'informations entre les services d'application de la loi afin de mettre fin à l'entrée illégale des armes illicites dans la région des Grands Lacs.

**33.** La CIRGL a régulièrement suivi et observé les élections dans les États membres et soumis des rapports pour aider à renforcer les institutions démocratiques et les processus électoraux à travers son Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance et les instruments pertinents de l'UA. La CIRGL a travaillé en étroite collaboration avec le HCR pour régler le problème de l'apatridie dans la région des Grands Lacs. Dans ce contexte, la première Conférence régionale des experts des États membres de la CIRGL sur l'apatridie s'est tenue à Kinshasa, en RDC, les 27 et 28 juin 2017. La réunion a adopté un plan d'action régional détaillant les contributions des États membres pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur l'apatridie, ainsi qu'un projet de Déclaration, qui a été adopté par le 7<sup>ème</sup> Sommet ordinaire des chefs d'État, le 19 octobre 2017, à Brazzaville, en République du Congo.

**34.** La CIRGL est confrontée au défi du financement, en particulier du fait qu'elle ne bénéficie pas du financement de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA) qui, s'il est disponible, lui permettrait de mettre en œuvre de la FPUA de manière plus durable. En tant qu'acteur actif de la FPUA, la CIRGL attend avec intérêt son inclusion dans le Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé en 2008 entre l'UA et les CER/MR, par lequel l'UE apporte un soutien aux activités des CER/MR à travers le programme de soutien à l'APSA.

### **iii) Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF)**

**35.** Au cours de la période sous examen, l'EASF a pris les mesures clés suivantes pour mettre en œuvre de la FPUA:

- a) Interaction avec les principaux acteurs des conflits dans la Région de l'Afrique de l'Est;
- b) Entreprendre des visites et célébration des journées de l'EASF pour sensibiliser et promouvoir le mandat de l'EASF;
- c) la planification d'urgence de la mission et exercices;
- d) Annonce de contribution de forces à employer si nécessaire, la vérification des forces annoncées et leur formation, afin de renforcer l'état de préparation opérationnelle;
- e) Développement de protocoles d'accord avec RECSA;
- f) Des efforts bilatéraux pour accélérer le marquage des armes sont en cours dans plusieurs États membres, tels que le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan du Sud, le Soudan et les Seychelles; et

g) Campagnes de sensibilisation du public sur les effets des armes légères et de petit calibre et de la violence armée dans les communautés.

**36.** Par ailleurs, l'EASF a effectué des exercices de formation sur le terrain et de poste de commandement et a fourni le kit de démarrage à la Mission et au Quartier général de la force (logistique et CIS). Elle a également tenu des consultations régulières avec RECSA sur les questions politiques et a échangé des informations sur les développements en vue de promouvoir une coopération efficace pour optimiser les ressources dans la poursuite des efforts visant à faire taire les armes. L'EASF s'est engagé à lutter contre les armes légères et de petit calibre et a conclu des accords pour renforcer la coopération dans le domaine de la DDR pendant les opérations de soutien à la paix.

**37.** Malgré les efforts considérables déployés, la région continue de faire face aux conflits armés, crimes violents, au terrorisme et à l'extrémisme violent, à la violence communautaire, aux déplacements, aux violations des droits de l'homme et aux espaces non gouvernés dans certaines parties de l'Afrique de l'Est. Le nombre d'armes légères en Afrique de l'Est est inconnu, mais sur la circulation totale en Afrique, un grand nombre serait en Afrique de l'Est. L'implosion de la Somalie au début des années 1990 et l'instabilité persistante ont aggravé le problème de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

**38.** L'EASF a été confrontée aux défis suivants dans ses efforts visant à mettre en œuvre de la FPUA:

- a) Le modèle des questions sécuritaires dans la région a continué de changer au fil des ans, donnant lieu à de nouveaux défis plus dynamiques pour la formulation et la mise en œuvre des politiques;
- b) Les frontières poreuses des États membres, ainsi qu'entre les États membres, compliquent le contrôle de la prolifération illicite des armes;
- c) Impossibilité de déterminer le nombre d'armes légères et de petit calibre illicites et de leurs détenteurs privés dans la région;
- d) Financement insuffisant, ce qui ne permet pas de faire parvenir les interventions à des conclusions logiques;
- e) des mesures de prévention inefficaces, qui laissent place au vol des armes légères et de petit calibre; et
- f) L'intégration limitée des armes légères et de petit calibre par les États membres dans leurs stratégies nationales globales de développement.

**39.** Afin de renforcer le contrôle de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, l'EASF propose la création d'une institution de recherche régionale chargée de fournir des recherches sur la prolifération des armes, afin de mieux doter

les dirigeants politiques en informations utiles pour une intervention efficace. Surtout, il est important de répondre aux facteurs de demande dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre à travers des interventions préventives, y compris des améliorations dans la gouvernance et la création d'emplois.

#### **iv) Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)**

**40.** L'Afrique Centrale traverse des crises sécuritaires voici deux décennies. Ces conflits sont nourris et surtout entretenus par la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre, menaçant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région. En effet, les conflits armés en République Centrafricaine (RCA), en République Démocratique du Congo (RDC), en République du Burundi et en République du Congo, ajouté à celles consécutives aux actions terroristes de Boko-Haram, ont provoqué des déplacements massifs internes et externes des populations. A cause de cette prolifération, ces conflits armés semblent s'enliser et donnent lieu au développement d'une économie de guerre accompagnée de l'exploitation illicite des ressources naturelles dans certains Etats, la perte de l'exercice de l'autorité de l'Etat sur des zones territoriales dans d'autres Etats. Dans ce contexte, les mouvements terroristes qui sévissent dans la zone sahélo-saharienne risqueraient de trouver un terrain fertile pour leur approvisionnement et leur implantation.

**41.** Par ailleurs, l'Afrique centrale fait face à de nombreux autres défis dans le contrôle des armes légères, notamment :

- a) Le contrôle des armes illicites détenues par les groupes armés et les civils non autorisés;
- b) La gestion des stocks d'armes détenues par les forces de défense et de sécurité des Etats membres;
- c) La sécurité physique des stocks d'armes et de munitions entreposés dans les Etats membres;
- d) L'absence de mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la convention de Kinshasa au niveau de certains Etats;
- e) L'absence d'un mécanisme de contrôle des flux d'armes dans le cadre de la convention de Kinshasa; et
- f) La non-conformité des réglementations sur le contrôle des armes face aux instruments juridiques régionaux et internationaux.

**42.** En outre, en application d'une des recommandations de la 17<sup>ième</sup> session ordinaire de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) tenue à Yaoundé les 04 et 05 mai 2017, le Secrétariat général de la CEEAC a organisé au mois de septembre 2017, en République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe, une "Réunion technique des Experts des Etats membres de la CEEAC." Dans ce contexte, Le Secrétariat général de la CEEAC a profité de cette importante occasion, pour faire appel aux Etats membres de la nécessité de divulguer, disséminer et mettre en œuvre la directive de la Conférence de l'UA faisant du mois de septembre 2017, un "mois d'Amnistie en Afrique." Par ailleurs, le Département Paix et Sécurité du Secrétariat général de la

CEEAC a participé au niveau de sa Direction en charge des Affaires Politiques et Diplomatique, à la journée consacrée à l'amnistie en Afrique Centrale qui s'est déroulée à Libreville avec la présence du Bureau des Nations unies de l'Afrique Centrale

**43.** La "Convention de Kinshasa" qui a été adoptée en avril 2010, est l'instrument principal de contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. C'est à ce titre que le Secrétariat général de la CEEAC a mis en place une Unité de contrôle des armes chargée d'apporter aux Etats membres une assistance technique multiforme. Elle prend en compte également la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des armes et du Programme des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ainsi que d'autres instruments sur le commerce des armes classiques et autres.

**44.** Il faut noter que la plupart des Etats membres ont commencé à mettre en œuvre des mécanismes institutionnels nationaux appelés « Commissions nationales » ou "Points focaux nationaux" de lutte contre la circulation incontrôlée des ALPC à l'intérieur de leurs frontières respectives. Le « Programme Frontière » de la CEEAC, traite par ailleurs de la problématique d'entrée illégale des produits et matériels illicites et la résolution des lacunes constatées dans la délimitation et la démarcation des frontières, ainsi que dans la coopération transfrontalière se basant également la participation des communautés locales. En outre, le PF/CEEAC donne les mesures à prendre collectivement contre l'émergence de nouveaux problèmes de sécurité tels que le terrorisme, l'extrémisme violent, la traite des êtres humains, l'exploitation illicite des ressources naturelles, le braconnage, la dégradation de l'environnement, le trafic de la drogue, l'entrée illégale des armes légères illicites dans la sous-région d'Afrique centrale.

**45.** Par ailleurs, le Secrétariat général de la CEEAC suit les processus électoraux qui se déroulent dans les Etats membres, notamment la République du Congo, la République du Tchad, la République de Guinée Equatoriale, la République Gabonaise, la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe et la République du Rwanda. Au cours de ces processus électoraux, le Secrétariat général de la CEEAC a déployé, conformément aux textes lui conférant cette mission, des équipes d'observateurs qui ont souvent travaillé conjointement avec celles de la Commission de l'Union Africaine. Tel fût le cas, en exemple, pour la République gabonaise.

**46.** Utilisant le processus de rationalisation et surtout les mécanismes de collaboration entre la CEEAC et la CEMAC, notamment en matière de coopération policière dans la sous-région, le Secrétariat général de la CEEAC a consolidé l'armature juridique, normative et administrative en vue, entre autres, pour le tarissement des flux financiers illicites liés notamment à la prolifération des ALPC et au terrorisme. A cet effet, des réunions et séminaires techniques des chefs de police de l'Afrique Centrale sont organisées régulièrement afin de raffermir la coopération, l'échange des informations et des bonnes pratiques dans la recherche, le freinage et la récupération des fonds et des flux financiers illicites.

**47.** Au cours de ce mois de septembre 2017, le Secrétariat général de CEEAC a pris part à la Troisième Conférence des Etats Parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) qui s'est tenue du 11 au 16 septembre 2017 à Genève (Suisse). A cette occasion, le Secrétariat général de la CEEAC, accompagné du Tchad, l'un des deux Etats ayant ratifié le Traité sur le Commerce des Armes (TCA), a organisé le 14 septembre 2017 un événement parallèle en marge de la conférence. Cet événement parallèle a porté sur la mise en œuvre du TCA et de la Convention de Kinshasa.

#### **v) Marché commun de l'Afrique de l'est et australe (COMESA)**

**48.** Les conflits violents et la prolifération d'armes illicites, de biens et de flux financiers illicites restent un sujet de préoccupation dans la région du COMESA. Au cours de la période considérée, les conflits en RDC, en Libye et dans certaines parties du Soudan sont restés une priorité pour le COMESA. Des crises liées aux élections ont également été signalées dans la région, notamment au Kenya et en RDC. Le terrorisme reste une grande menace pour la paix et la sécurité dans la région, avec des activités terroristes enregistrées en Libye, en Égypte, en Somalie et au Kenya. Des épidémies liées au changement climatique ont également été enregistrées dans la région, entraînant des problèmes de sécurité humaine. Un cas d'espèce est la peste qui a éclaté à Madagascar en novembre/décembre 2017.

**49.** Grâce à son système d'alerte rapide (COMWARN), le COMESA a continué de produire des rapports périodiques comprenant des notes hebdomadaires, des alertes situationnelles et un rapport annuel sur la paix et la sécurité. Au cours de la période considérée, les rapports sur la paix et la sécurité ont été préparés conjointement avec l'UA et l'EAC sur le Kenya et le Burundi, et avec la CEEAC sur la RDC. Afin de répondre aux facteurs structurels de conflit, le COMESA a organisé une consultation nationale multipartite du 11 au 16 décembre 2017 en Ouganda, au cours de laquelle un rapport sur l'évaluation de la vulnérabilité structurelle (SVA) a été présenté. La réunion a recommandé la création d'un secrétariat national de coordination et d'un comité directeur des principales parties prenantes pour offrir des orientations politiques et l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre des recommandations de la SVA et à la sensibilisation aux résultats de cette évaluation. La réunion a également recommandé que le COMESA, en collaboration avec la Commission de l'UA, procède à une évaluation de la vulnérabilité et de la résilience structurelles (CSVRA) et une stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle (CSVM) en Ouganda, comme moyen de consolidation des résultats de la SVA.

**50.** Dans le cadre du Programme régional de sûreté et de sécurité maritimes (MASE) mis en œuvre dans dix États membres du COMESA, des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention des Entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) ont été organisés aux Comores, en Éthiopie et à Madagascar. Djibouti. Dans le but de renforcer le partage d'informations, la coordination et la coopération, un atelier sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme (LAB/CFT) a également été organisé aux Comores, avec des lois de LAB/CFT révisées pour l'Érythrée et Madagascar. Des ateliers nationaux sur les pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été organisés à Comores, en Éthiopie, à Madagascar et en Somalie.



**51.** En ce qui concerne la reconstruction post-conflit et le développement (RDPC), le COMESA a mis en œuvre un projet dans la région des Grands Lacs en collaboration avec la Commission de l'UA, avec le soutien financier de la KFW (banque allemande), visant à promouvoir la consolidation de la paix au moyen du commerce frontalier. Pour la période considérée, les principales étapes suivantes ont été franchies dans le cadre de ce projet :

- a) Deux ateliers de formation pour les agents frontaliers, les responsables des associations de commerçants transfrontaliers, les responsables des bureaux d'information commerciale, les représentants des OSC Mokambo dans le district de Mufuira du côté zambien et Mokambo dans la province du Katanga en RDC ;
- b) Deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention des responsables de commerçants transfrontaliers des deux côtés du Burundi et du Rwanda, au poste frontière de Ruhwa ;
- c) Acquisition et installation de systèmes solaires pour 10 bureaux d'information commerciale à certains postes frontière de la région des Grands Lacs, notamment à Kasumbalesa, Mokambo, Kasindi, Mpondwe, Goma, Rubavu, Ruhwa et Kavimvira pour améliorer la fonctionnalité de ces bureaux ; et
- d) Assistance aux petits commerçants transfrontaliers de Mokambo en RDC et en Zambie, d'Ishasha en RDC et d'Ouganda, de Gatumba et de Kavimvira, ainsi que de Ruhwa au Rwanda et au Burundi en leur fournissant des informations commerciales, ainsi qu'en enregistrant leur doléances et en les aidant à y apporter des solutions.

**52.** Le principal défi que le COMESA a rencontré dans la mise en œuvre de l'FPUA concerne le financement. Les programmes de paix et de sécurité au COMESA dépendent entièrement du financement des partenaires. Récemment, ce financement a considérablement diminué, d'où une incidence sur la mise en œuvre des diverses activités et sur la dotation. Dans certains cas, le financement a été alloué avec retard par les partenaires. Il est donc nécessaire de prévoir un financement pour les questions de paix et de sécurité. L'UA devrait prendre l'initiative de veiller à ce que les mécanismes de financement qui incluront les CER/MR soient établis et renforcés pour accroître l'appropriation. Dans l'ensemble, les conditions et les processus de gouvernance continuent de s'améliorer dans les États membres du COMESA, ce qui augure la création d'un environnement propice à la poursuite de la mise en œuvre de la FPUA.

**vi) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**

**53.** La CEDEAO a accompli un travail considérable en ce qui concerne les aspects politiques de la FPUA. Sur la médiation et la diplomatie préventive, sur la base des

instruments de la CEDEAO et de l'UA. En effet, la CEDEAO a récemment adopté la célébration annuelle de la Journée des droits de l'homme de la CEDEAO dans le contexte de la Vision 2020 de la CEDEAO et des Objectifs de développement durable (ODD). La célébration a eu lieu le 16 janvier 2017 au Libéria sous la direction de la présidente de l'Autorité de l'époque, Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf. Dans le cadre de ses efforts de stabilisation, la CEDEAO a maintenu sa Mission en Gambie (ECOMIG), déployée le 18 janvier 2017, et opère actuellement avec une force réduite de 500 hommes, y compris des militaires et des policiers, pour continuer à aider la Gambie à consolider et maintenir la paix et la stabilité.

**54.** Du 27 au 28 mars 2017, la CEDEAO a organisé un atelier régional à Cotonou, au Bénin, qui a réuni des acteurs clés des processus électoraux dans la région ouest-africaine pour examiner l'évolution des élections et des processus électoraux dans la région entre 2006 et 2016, afin d'identifier clairement les succès, les défis et les opportunités en vue d'amélioration. En outre, en collaboration avec l'Organe directeur des Organismes de gestion des élections (OGE) en Afrique de l'Ouest et le Réseau des commissions électorales de la CEDEAO (ECONEC), une mission conjointe d'évaluation préélectorale et d'évaluation des besoins a été déployée au Libéria., du 16 au 19 juillet 2017. Le 16 septembre 2017, une mission d'observation électorale à long terme de la CEDEAO (MOLT) a été déployée pour évaluer différentes activités dans la perspective des élections présidentielles et des élections du 10 octobre 2017 au Libéria. A la veille des élections, une mission d'observation électorale (MOE) à court terme, conduite par l'ancien Président du Ghana, S.E. John Dramani Mahama a également été déployé au Libéria.

**55.** La CEDEAO a poursuivi ses efforts de diplomatie préventive en temps opportun dans les États membres en période électorale ou en crise, ce qui a conduit à la signature de la Déclaration de Farmington par les partis politiques, le 4 juin 2017 pour respecter leur engagement à des élections pacifiques dans le pays. La CEDEAO a également participé à la mission de haut niveau conjointe CEDEAO-OUA-UNOWAS à Monrovia en août 2017, et a fourni une assistance financière au gouvernement du Libéria pour la conduite des élections, pour un montant de 500.000 USD. Dans l'ensemble, 21 équipes d'observation électorale à long terme ont été déployées dans toutes les unités administratives du Libéria, du 16 septembre au 15 octobre 2017 pour observer les principales phases du processus électoral afin d'identifier et de recommander des mesures correctives.

**56.** Par ailleurs, la CEDEAO a effectué des missions de diplomatie préventive en Sierra Leone et une mission d'information au Niger en novembre 2017. Dans le cadre des efforts pour trouver une solution à la situation politique au Togo après les protestations de la coalition des partis d'opposition et des OSC, Le président de la Commission de la CEDEAO a conduit une mission au Togo du 12 au 13 septembre 2017 et a tenu des consultations avec les représentants de toutes les principales parties prenantes, y compris le président, S.E. Faure Gnassingbé.

**57.** En matière d'alerte rapide, la CEDEAO s'emploie à mettre en œuvre les Mécanismes nationaux d'alerte rapide et de réponse (NEWRM) lancé dans cinq (5) pays, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Mali.

Dans le cadre du projet « Réagir à l'information d'alerte précoce et réponse » (REWARD), une formation sur la sensibilité au genre dans les systèmes d'alerte précoce a été dispensée au personnel concerné de la CEDEAO, avec un accent sur les concepts et les termes de genre et l'intégration des aspects genre dans les systèmes d'alerte précoce. En outre, le système d'alerte précoce de la CEDEAO a apporté un appui à la mise en œuvre technique du programme de surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique (MESA), effectuée avec les CER et les organisations intergouvernementales sous la coordination générale de la Commission de l'UA. L'objectif global du programme MESA est d'accroître l'accès à l'information par satellite pour la prise de décision et la planification.

**58.** La CEDEAO a organisé une retraite conjointe au Sénégal avec la CEEAC, l'UA, l'UNOWAS/UNOCA, les OSC et les partenaires, du 16 au 20 octobre 2017, pour discuter des initiatives de collaboration visant à stimuler l'alerte précoce et la prévention des conflits en Afrique. Cette retraite, la toute première en termes de collaboration entre la CEDEAO et la CEEAC et la Commission de l'UA, a abouti à l'élaboration d'un programme de travail conjoint, comprenant une recherche sur la sécurité humaine dans la région du bassin du lac Tchad.

**59.** La CEDEAO a continué de renforcer sa Force en attente dans le cadre du développement global de la Force africaine en attente et a continué de gérer la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB), déployée depuis 2012. La Mission a exécuté son mandat avec succès et était sur le point de quitter, mais la 51<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a décidé de prolonger le mandat jusqu'au 30 septembre 2017. En 2017, la Force en attente de la CEDEAO (FAC) a révisé sa doctrine et adopté une nouvelle structure prenant en compte l'environnement sécuritaire qui prévaut et l'analyse après actions de son déploiement au Mali. La FAC a commencé la préparation de l'exercice du poste de commandement (CPX) baptisé JIGUI IV, qui devrait avoir lieu en 2018. La construction du dépôt logistique dans la ville de Lungi en Sierra Leone est également en cours, alors que les efforts en vue de l'acquisition d'une partie de la base logistique de l'ONU à Monrovia, au Liberia, se poursuivent également.

**60.** La Commission de la CEDEAO a organisé une conférence sur la sécurité au Sahel et en Afrique de l'Ouest, à Bamako, au Mali, du 12 au 14 octobre 2017, en collaboration avec des parties prenantes nationales, régionales et internationales (G5-Sahel, Commission du bassin du lac Tchad, CEEAC, UE, ONU et UA entre autres).

**61.** En outre, et avec le soutien financier de l'Allemagne, la CEDEAO a déployé des efforts pour relever les défis dans le Golfe de Guinée et le domaine maritime ouest-africain, en partenariat avec la CEEAC. Pour une meilleure coordination des services de sécurité dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le projet portant sur le système de renseignement de la police d'Afrique de l'Ouest (WAPIS) a été initié par la CEDEAO avec le soutien de l'UE pour la région Afrique de l'Ouest, y compris la Mauritanie, en partenariat avec INTERPOL. L'objectif global du projet est d'accroître la capacité des autorités ouest-africaines à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, grâce à une meilleure gestion et un meilleur partage de l'information.

**62.** En ce qui concerne la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, la CEDEAO a réussi à identifier un centre de formation permanente pour la sécurité physique et la gestion des stocks à Jaji, au Nigeria. Le projet CEDEAO-UE est un projet d'armes pour le développement qui encourage la reddition volontaire d'armes conformément à la lettre et à l'esprit du Mois de l'amnistie africaine. Il fonctionne à titre expérimental en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Liberia, au Niger, en Sierra Leone et au Nigeria.

**63.** En ce qui concerne la stabilisation et l'assistance, la CEDEAO a entrepris d'évaluer la mise en œuvre de sa politique humanitaire afin d'évaluer les résultats obtenus à ce jour et de tirer des leçons pour l'avenir. La CEDEAO a également fourni un soutien aux États membres touchés par les catastrophes, y compris le récent soutien aux victimes du glissement de terrain à Freetown, en Sierra Leone. Le soutien a été apporté par le président de la CEDEAO (président de la République togolaise), l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS), la Banque de la CEDEAO pour l'investissement et le développement (BIDC), *Humanitarian Provision* et le Fonds pour la Paix de la CEDEAO.

**64.** De même, dans le cadre de la Déclaration de la CEDEAO de 2003 sur l'approche sousrégionale de la paix et de la sécurité, et conjointement avec le Secrétariat exécutif de l'Union du fleuve Mano et l'UNOWAS, un atelier sur la promotion collaborative s'est tenu au Liberia du 28 au 29 août 2017. Conformément à leur cadre de coopération, un « atelier interrégional d'échanges et de bonnes pratiques » a été organisé du 11 au 13 septembre 2017 avec l'UNOCA, la CEEAC et l'UNOWAS, facilitant l'échange d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques et des enseignements tirés, entre le Secrétariat de la CEEAC et la Commission de la CEDEAO.

**65.** En outre, un atelier de partage d'expériences sur les opérations de soutien de la paix et l'intervention humanitaire entre la CEDEAO, Situations humanitaires et les catastrophes naturelles (HANDS) et l'AMISOM sur la coordination civile et militaire a été organisé. L'objectif était de créer une compréhension commune parmi les parties prenantes concernées sur les lignes directrices de HANDS UA, d'établir des liens de communication entre l'AMISOM et la CEDEAO, et les leçons apprises sur la coopération civilo-militaire. Le Bureau de Liaison de la CEDEAO à l'UA, avec l'Institut pour la démocratie et l'assistance Electorale (IDEA) et la Fondation pour le renforcement des capacités africaines (ACBF) a organisé une retraite de planification stratégique et de renforcement des capacités des CER sur leur rôle dans la mise en Plan d'action décennal de l'Agenda 2063 de l'UA en juin 2017. En effet, et découlant des objectifs de la retraite, un plan de mise en œuvre/d'action du cadre de coopération inter-CER pour la mise en œuvre du Plan d'action 2063 a depuis lors été adopté.

**66.** La CEDEAO a également entrepris des actions transversales comprenant la cartographie des OSC actives dans la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, la production du Plan d'action 2018-2020 pour chacune des 15 composantes du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO et la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation basé sur le Web.

**vii) La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)**

**67.** Conformément à la FPUA, la CAE continue de surveiller la mise en œuvre du Protocole de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre dans le but ultime de réduire la circulation des armes légères illicites par la collecte et la destruction et d'améliorer le contrôle de la gestion et de l'utilisation des armes légalement autorisées aux particuliers et aux acteurs du secteur de la sécurité privée. La CAE fournit des informations de mise à jour régulières au Comité UA/Régions sur les armes légères et de petit calibre.

**68.** Au cours de la période considérée, la CAE a continué de mettre en œuvre le Projet de sécurité maritime dans la région Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOA-OI), dont les objectifs sont la lutte contre le trafic d'armes, soit destinées aux zones de conflit, ou aux groupes criminels, par voie maritime. Grâce au renforcement des capacités dans les enquêtes et la mise en service d'un système d'identification balistique (IBIS) à la pointe de la technologie, ce dispositif permettra aux forces de l'ordre de la région d'identifier les sources et les pistes de trafic des armes légères et de petit calibre et par la suite mettre en place des mesures de prévention et d'interdiction.

**69.** La CAE travaille avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour encourager le retour volontaire des réfugiés grâce à un engagement positif avec les États d'origine régionaux. En outre, la CAE est en train de finaliser un cadre de bonne gouvernance qui aborde les déficits de gouvernance dans la région, dont les déficits ont fait partie des causes des conflits dans la région et dans les États voisins. Ceux-ci comprennent la corruption, l'exclusion politique et économique, les violations des droits de l'homme, la fraude électorale et l'accès à la justice, entre autres.

**D. Les efforts déployés par les organes de l'UA pour la mise en œuvre de la FPUA**

**70.** Les efforts déployés par les organes de l'UA pour la mise en œuvre de la FPUA comprennent ce qui suit :

**i) La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)**

**71.** Au cours de la période considérée, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a mobilisé les États membres de l'UA, en particulier ceux qui le l'ont pas encore fait, pour ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). Les deux dernières ratifications du Protocole ont été celles de Maurice en juin 2017 et du Soudan du Sud en octobre 2017. À ce jour, 40 des 55 États membres de l'UA ont ratifié le Protocole de Maputo. Cependant, 9 États seulement ont jusqu'ici rendu compte de sa mise en œuvre à la Commission.

**72.** La CADHP a depuis longtemps pris des mesures suite à la déclaration de presse de la 739<sup>ème</sup> réunion du CPS de l'UA tenue le 8 décembre 2017 pour enquêter sur la situation des migrants africains en Libye, suite aux informations parues dans les médias internationaux sur le traitement inhumain et affligeant contre ces personnes.

**73.** Par ailleurs, la CADHP a publié des communiqués de presse le 10 août 2017 et le 22 novembre 2017, exhortant au maintien de la paix lors des élections au Kenya et au Liberia. Un autre communiqué de presse a été publié le 21 novembre 2017 sur la transition du pouvoir au Zimbabwe, appelant toutes les parties prenantes à résoudre pacifiquement la crise, dans le strict respect de la Constitution du Zimbabwe et des instruments pertinents de l'UA, notamment Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Plus récemment, la Commission a publié un communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme en RDC le 8 janvier 2018, appelant au respect des instruments internationaux et de l'UA.

### **E. Les efforts déployés par les Nations unies (ONU)**

**74.** Les Nations unies ont déployé des efforts considérables pour la mise en œuvre de la FPUA. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye a continué de superviser les sanctions/mesures imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies (embargo sur les armes, gel des avoirs, interdiction de voyager). En outre, conformément à la résolution 2376 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a continué de soutenir la sécurisation des armes incontrôlées et du matériel connexe et la lutte contre leur prolifération en coopération avec les autorités libyennes. Tout au long de la période considérée, l'ONU a apporté son soutien aux autorités libyennes chargées de la sécurité dans leurs travaux sur les procédures techniques d'exploitation pour l'élimination des engins explosifs improvisés et les efforts de recherche de ces engins. Des programmes de sensibilisation et de formation ont été menés en 2017 à l'intention des femmes libyennes dans le cadre des changements d'attitude dans la société libyenne concernant la nécessité de renoncer aux ALPC détenues illégalement.

**75.** Pour appuyer les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction, la MANUL continue d'aider les organisations de femmes à élaborer une plate-forme commune d'action pour la consolidation de la paix et la réconciliation en tant qu'outil de plaidoyer avec le gouvernement libyen. L'Accord politique libyen (APL) de 2015 fournit un cadre politique favorable à la réconciliation nationale, notamment par la création d'une commission d'enquête et d'une commission sur les personnes disparues, ainsi que divers mécanismes de responsabilité et de justice transitionnelle, gouvernance locale, les programmes de DDR et réformes institutionnelles. En outre, la MANUL, en étroite coordination avec le PNUD, continue d'aider les autorités nationales et locales libyennes, la société civile et d'autres partenaires dans leurs efforts pour promouvoir une vision inclusive de la réconciliation nationale.

**76.** Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés a poursuivi ses activités de plaidoyer et de contacts auprès des parties aux conflits afin de sensibiliser le public au sort des enfants touchés par les conflits armés et de renforcer leur protection dans les huit pays africains concernés

(RCA, RDC, Libye, Mali, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud et Soudan). Le Représentant spécial a assisté à la retraite de haut niveau de l'UA sur la paix et la sécurité en octobre 2017 à N'Djamena, au Tchad, et a plaidé pour l'inclusion de directives solides pour la protection des enfants dans les opérations du G5 Sahel. Les consultations de l'ONU avec les parties au conflit ont débouché sur des engagements concrets, notamment la signature de plans d'action et la libération des enfants associés aux parties au conflit ou détenus pour des raisons de sécurité nationale, notamment en République centrafricaine, au Mali, au Nigeria, en Somalie et au Soudan.

**77.** En vue de renforcer les efforts conjoints de médiation dans l'esprit de mettre fin aux conflits et de créer un environnement propice à la collecte d'armes/armes illégales, l'ONU a participé au Comité directeur du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), tenue à Addis-Abeba les 5 et 6 octobre 2017 et a lancé le Guide des Nations unies sur les stratégies de genre et de médiation inclusive.

**78.** Le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et la CEDEAO ont organisé un atelier à Abuja, du 11 au 13 septembre 2017, pour permettre à la CEEAC et à la CEDEAO d'échanger les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière de médiation et d'alerte précoce. Tout au long de la période considérée, l'UNOCA a continué de mobiliser un soutien régional pour l'opérationnalisation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation conduite par l'UA en RCA, en étroite coopération avec la CEEAC et la MINUSCA. L'UNOCA a poursuivi ses efforts de plaidoyer pour encourager les pays de l'Afrique centrale qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, leurs munitions et toutes les pièces et composantes pouvant être utilisées pour leur fabrication, la réparations et l'assemblage (la Convention de Kinshasa), entrée en vigueur le 8 mars 2017. Du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'UNOCA a codirigé une mission inter-institutions au Tchad pour aider l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer une stratégie de consolidation de la paix pour ce pays. Cela fait suite à la décision du Secrétaire général des Nations Unies de déclarer le Tchad éligible au soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. La Mission des Nations unies au Liberia (MINUL) continue de soutenir le travail du Comité interministériel de gestion des armements et des munitions du Liberia conformément au cadre national de gestion des armements et des munitions.

**79.** Au Lesotho, les Nations unies continuent de travailler avec le gouvernement, la SADC et d'autres partenaires à la mise en œuvre des recommandations de la SADC visant à résoudre les problèmes politiques et de sécurité dans le pays. De même, les Nations unies continuent d'aider la SADC à organiser des formations régionales en médiation et à déployer le programme de formation en médiation de la SADC pour renforcer la capacité de la SADC à prévenir, gérer et régler les conflits.

## **F. Les efforts déployés par les organisations de la société civile (OCS)/Cercles de réflexion africains**

### **i) L'Institut d'études de sécurité (ISS)**

**80.** L'ISS, dont le siège est en Afrique du Sud, a contribué à la mise en œuvre de la FPUA dans les domaines de la recherche, de la sensibilisation et de la promotion de politiques efficaces et empiriques sur les ALPC, principalement à travers son projet sur le renforcement de la réponse de l'Afrique à la criminalité transnationale organisée (ENACT), qui dirige désormais le travail de l'Institut sur le silence des armes. L'ENACT est un projet visant à améliorer la connaissance et l'analyse factuelles de la criminalité transnationale organisée, y compris les mouvements illégaux et l'utilisation des armes en Afrique, et à renforcer la sensibilisation et la capacité technique et stratégique des acteurs africains concernés. Il a participé au lancement du Mois de l'amnistie africaine par le CPS le 4 septembre 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

**81.** Grâce à sa publication mensuelle sur les travaux de la CPS, l'ISS a étendu la publicité et la sensibilisation au sein de l'UAM en Afrique. L'ISS a publié plusieurs articles sur divers aspects de la FPUA, y compris le Mois de l'amnistie africaine. Au cours de la période considérée, l'ISS a également publié des documents de recherche sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique et la cartographie des conflits, entre autres sujets clés. Il a également participé au Forum international de Dakar pour la paix et la sécurité, qui s'est tenu le 14 novembre 2017, et a organisé un séminaire sur les avancées de l'UA dans la lutte contre les flux d'armes illicites et le crime organisé. En outre, l'ISS prépare un séminaire conjoint avec la Commission de l'UA pour le début de l'année 2018 sur la recherche menée par l'ISS sur les efforts visant à améliorer le contrôle des armes en Afrique. En outre, l'ISS prévoit d'entreprendre, avec l'appui de l'UA, une évaluation annuelle à l'échelle continentale de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la FPUA, ainsi que la compilation et la publication d'un rapport annuel.

### **B. L'Institut pour les études sur la paix et la sécurité (IPSS)**

**82.** L'IPSS, basé à Addis Abéba, en Éthiopie, continue de contribuer à la vision globale de la FPUA, notamment à travers le Programme de paix et de sécurité en Afrique (PPSA), une initiative conjointe avec l'UA mandatée par la décision du Conseil exécutif de l'UA. CL/567(XVI)], et le Protocole d'accord de suivi signé entre les deux institutions. En vue de lutter contre les flux illicites d'armes, l'IPSS a pris des mesures visant à introduire un cours sur la gouvernance de la sécurité en 2018 et va bientôt publier une note politique relative au « Traité sur le commerce des armes et les États de la Corne de l'Afrique ». Le rapport a documenté toutes les élections qui ont eu lieu en Afrique en 2016 et a fourni une analyse sur la qualité et l'efficacité des interventions faites par l'UA et les CER/MR, en grande partie à travers leurs missions d'observateurs électoraux.

**83.** Actuellement, l'IPSS a été chargé de mener des recherches sur la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique, qui examinera les doctrines qui intéressent les jeunes du Kenya, de la Somalie, de la Tanzanie et de l'Ouganda en réponse à leurs griefs. Cette recherche sera effectuée en partenariat avec quatre universités, à savoir;



l'Université de Dar es-Salaam en Tanzanie, l'Université de Nairobi au Kenya, l'Université d'Hargeisa en Somalie et l'Université Makerere en Ouganda.

**84.** Au cours de la période considérée, l'IPSS a organisé plusieurs conférences sur des questions d'actualité liées à la mise en œuvre de la FPUA, telles que la création de partenariats pour la paix, le renforcement du financement des OPS africaines, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent dans la région et le lien entre les questions de santé et la paix et la sécurité.

### **C. Le Centre africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD)**

**85.** Dans le cadre de la mise en œuvre de l'FPUA, l'ACCORD, basé à Durban en Afrique du Sud, contribue à travers la recherche et la production de connaissances, le soutien politique et le développement, le plaidoyer et la publicité. Dans ce contexte, l'ACCORD contribue aux efforts visant à faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, à travers la collecte de données et l'analyse des initiatives nationales et régionales ; le soutien au développement de politiques; et le renforcement des capacités des parties prenantes nationales et régionales impliquées dans la mise en œuvre de la FPUA. En outre, l'ACCORD prévoit de faciliter les ateliers/séminaires des points focaux nationaux (le cas échéant) des États membres de l'UA et des CER/MR afin de partager et de comparer les expériences et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la FPUA.

### **D. Le Centre régional sur les armes légères (RECSA)**

**86.** Dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre la FPUA, le Centre régional sur les armes légères (RECSA) a élaboré des lignes directrices régionales sur la création d'institutions nationales responsables de la gestion et du contrôle des ALPC. Il a également soutenu la création de l'institution nationale pour la gestion et le contrôle des armes légères en République centrafricaine et a élaboré un plan d'action national (PAN) en République du Congo. Au cours de la période considérée, le RECSA a dispensé une formation aux praticiens (militaires et policiers) sur les pratiques et les normes de sécurité physique et de gestion des stocks en Ouganda, au Soudan, au Nigeria, à Djibouti, au Rwanda et au Kenya. Il a également animé des sessions de formation régionales pour les instructeurs au Kenya. Le RECSA a également mis en œuvre des initiatives de marquage des armes en fournissant des outils de marquage et la formation, qui ont été utilisés principalement dans les pays de l'EACE et en RDC, au Malawi et en Zambie.

**87.** Par ailleurs, le RECSA a mené des initiatives de destruction d'armes à feu au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, où un total de 30.250 armes à feu ont été détruites et 130 tonnes de munitions non explosées détruites au Rwanda. Des initiatives de stockage sécurisé des armes à feu ont été mises en œuvre en Ouganda et en Tanzanie grâce à un soutien pour la construction de dépôts sécurisés pour les stocks gouvernementaux et la fourniture de boîtes d'armes en acier. Le RECSA a également mis en œuvre des initiatives d'archivage électronique au Kenya, en Somalie et au Soudan du Sud.

**88.** Concernant la recherche et la gestion des connaissances, le RECSA a mené trois études régionales et nationales sur le lien entre la prolifération et la fragilité des ALPC, le vol de bétail et le braconnage, qui ont contribué au partage des connaissances dans ces domaines spécifiques. Le RECSA a également mis au point un outil régional de notification des ALPC pour soutenir les rapports et les enseignements tirés de la mise en œuvre des interventions sur les ALPC. Le RECSA recommande ce qui suit :

- a) Pour un contrôle et une gestion efficaces des ALPC, il faudrait un financement pour finaliser et mettre en œuvre les plans d'action nationaux, les questions liées aux ALPC devraient aussi figurer dans les priorités des États membres.
- b) Les États membres devraient fournir un soutien logistique pour le marquage des armes à feu, y compris davantage d'outils de marquage, des formations et des réunions de plaidoyer de haut niveau impliquant les militaires.
- c) La fourniture d'un appui financier aux initiatives de destruction d'armes illicites.
- d) Le renforcement de l'appui à la mise en œuvre d'initiatives de stockage sécurisé dans les États membres ; et
- e) La fourniture d'un soutien financier pour des initiatives de collaboration et d'opérations conjointes transfrontalières, qui devraient être plus fréquentes aux niveaux régional et continental.

### **III. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES QUESTIONS**

**89.** Comme le montrent les efforts déployés, le mode de réflexion et d'orientation des actions par les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la FPUA indiquent clairement que faire taire les armes en Afrique est une initiative historique qui s'inscrit dans la limite du possible. Il est tout aussi clair que des efforts considérables ont été déployés jusqu'à présent, depuis le 25 mai 2013, lorsque la Conférence de l'Union a adopté la Déclaration solennelle du 50<sup>ème</sup> Anniversaire de l'OUA/UA engageant à mettre fin aux guerres et faire taire les armes à l'horizon 2020. En effet, l'optimisme est de plus en plus perceptible vers l'échéance de 2020. Cet optimisme se fonde également sur les récentes mesures prises par la CPS, avec le soutien de la Commission, consistant au lancement du Mois de l'amnistie africaine le 4 Septembre 2017, et la publicité croissante accordée à cette initiative à travers le continent, une large diffusion de la FPUA en Afrique et dans le système des Nations Unies, ainsi que le renforcement des connaissances et de la sensibilisation sur le format des rapports sur la mise en œuvre de la FPUA par les parties prenantes.

**90.** Toutefois, le continent doit intégrer certaines vérités concernant des faits négatifs qui ont cours sur le terrain et y mettre fin efficacement. Il s'agit de ce qui suit :

- a) Les armes, les véhicules, les fonds, le carburant, munitions, etc., utilisés par les terroristes, les criminels et les trafiquants émanent de l'intérieur du continent, et aussi de l'extérieur, en passant par nos territoires des États membres de l'UA, en traversant leurs frontières, y compris leurs espaces aériens et leurs domaines maritimes. C'est pourquoi les services militaires et de sécurité des États membres doivent mener nos opérations chirurgicales pour stopper cette menace qui a un impact négatif sur la population, l'économie et les efforts pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Les communautés locales doivent être mobilisées dans ce processus afin de construire une coalition plus large contre le terrorisme. Dans ce contexte, les conflits et les crises en Somalie, en Libye, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en RDC, ainsi que le terrorisme dans le Sahel et la Corne de l'Afrique, ne sont que quelques exemples de cette situation. Il faut rendre hommage aux vaillantes forces de l'AMISOM qui luttent contre le groupe terroriste Al Shabaab entre autres tâches, la Force opérationnelle interarmées multinationale qui lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et la Force interarmées du Sahel G5 qui lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans le Sahel.
- b) Les espaces non gouvernés qui continuent à exister dans différentes parties de l'Afrique, sont pour certains d'entre eux des terrains qui offrent des refuges, des sites d'entraînement et des zones de transit sécuritaires aux éléments anti-paix et anti-silence des armes. Ici, les gouvernements ont le devoir d'agir pour résoudre ce problème en étendant efficacement l'autorité de l'État sur l'ensemble de leurs territoires respectifs.
- c) Bien que l'UA ait mis en place certaines des meilleures normes et mécanismes anti-corruption du monde, la corruption dans nos États membres, même à travers leurs frontières, continue à prospérer, en aidant à prolonger la durée de vie des éléments qui favorisent la poursuite des conflits, la violence, le meurtre, la destruction des infrastructures et l'instabilité dans certaines parties de notre continent.
- d) Pour la période sous examen, le continent a été marqué par plusieurs différends liés aux élections. Comme le prévoient les instruments de l'UA sur la démocratie, les élections et la gouvernance, il est très urgent pour les États membres de déployer davantage d'efforts, afin d'élargir les options offertes aux citoyens pour améliorer leurs vies, au lieu de faire du vote un simple exercice de routine. De même, les pratiques de gouvernance devraient promouvoir un équilibre des responsabilités entre les institutions centrales et locales, de manière à permettre aux communautés de développer une dynamique économique localisée, la protection de l'environnement et la sécurité. Cela ne peut être réalisé qu'avec la facilitation de l'État. Dans le même ordre d'idée, le constitutionnalisme devrait être adopté d'une manière qui renforce les institutions publiques, par

opposition à des individus, et contribuer à la fois à la cohésion socio-politique et au développement économique.

- e) L'impunité continue d'exister dans différentes situations sur le continent. Il est nécessaire que les États membres œuvrent davantage, notamment pour arrêter les violations et les abus des droits de l'homme, en particulier contre les femmes et les enfants, où et lorsqu'ils surviennent. Considérant que l'UA et les CER/MR disposent des instruments nécessaires qui doivent être appliqués, des sanctions doivent être imposées aux personnes impliquées dans ces violations, quel que soit leur statut.
- f) Les zones de conflit dans les différentes régions du continent continuent de favoriser la prolifération des armes, de la drogue, des fonds illicites et toutes sortes de contrebande d'un endroit à l'autre, et même au-delà, sapant ainsi les efforts pour faire taire les armes. Dans ce cas, les opérations de soutien à la paix de l'UA et les opérations de maintien de la paix des Nations unies doivent redoubler d'efforts pour résoudre ce problème.
- g) Les ressources naturelles abondent dans toute l'Afrique. Il est donc absolument nécessaire que les institutions publiques, avec le soutien du secteur privé, répondent aux besoins fondamentaux des citoyens : bonnes écoles, centres de santé bien équipés, infrastructures fiables, électricité (hydroélectricité, énergie solaire, éolienne, biogaz, etc.) et surtout, promouvoir un environnement propice à l'investissement et à la création d'emplois. Ainsi alors, les citoyens seront dans des conditions propices pour s'engager dans la construction de la prospérité selon la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique.
- h) La désertification continue d'envahir les terres arables et les pâturages, tandis que l'érosion côtière entraîne la perte de terres précieuses. Mais ces deux tendances peuvent être atténuées grâce à une conjugaison d'efforts des gouvernements centraux, avec le soutien des autorités/administrations locales et des communautés. Par exemple, la décision Assembly/AU/Dec.137 (VIII), adoptée lors de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis-Abeba, Éthiopie en janvier 2007, concernant l'Initiative de la Muraille Verte pour le Sahara, est un modèle d'une réponse africaine à la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, le changement climatique et la perte de biodiversité. Les États membres doivent donc allouer des ressources adéquates aux projets environnementaux, y compris le boisement et la fourniture d'installations de collecte de l'eau, afin de réduire la dégradation de l'environnement et accroître l'utilité des terres à des fins économiques; et
- i) Un certain nombre d'instruments juridiques de l'OUA/UA ne sont toujours pas ratifiés et ne peuvent donc entrer en vigueur. En effet, les dispositions intéressantes de ces instruments continuent à être gaspillées, alors qu'elles

pourraient être mises en œuvre au bénéfice de la population du continent. À cet égard, les États membres, avec le soutien de la Commission de l'UA, doivent prendre des mesures pour résoudre ce problème.

#### IV. DÉFIS ET RECOMMANDATIONS

91. Même si les progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la FPUA, plusieurs défis restent à relever, afin d'accélérer le processus, y compris :

- a) Un financement insuffisant pour soutenir la mise en œuvre de la FPUA par les parties prenantes.
- b) Maigre retour d'information de la part des différentes parties prenantes, y compris les États membres, sur les mesures concrètes prises durant le Mois de l'amnistie africaine (septembre 2017) et la lenteur des contributions des parties prenantes en vue de leur inclusion à temps au rapport du CPS en vue des sessions ordinaires de la Conférence de l'Union africaine.
- c) Absence de cohérence de la part de l'UA dans l'application de ses normes et instruments de prévention et de règlement des conflits sur le continent, ce qui affecte par conséquent la crédibilité de l'Organisation.
- d) Poursuite des écarts entre l'alerte rapide et la réponse rapide.
- e) Absence de recherche spécialisée, ce qui explique l'existence d'énormes lacunes dans les données, en particulier sur les armes illicites, les flux financiers illicites, le trafic d'armes et de drogues et la migration entre autres.
- f) Les espaces non gouvernés dans certaines régions d'Afrique favorisent des conditions de champ libre aux terroristes, aux trafiquants d'armes, aux trafiquants d'êtres humains et de drogue, aux blanchisseurs d'argent et autres réseaux criminels organisés ; et
- g) Des infrastructures insuffisantes pour surveiller et réglementer le domaine maritime de l'Afrique, ce qui crée des failles exploitées pour l'entrée illicite d'armes sur le continent et le transfert de ces armes d'un point de la côte à l'autre, où elles peuvent être utilisées dans des zones de conflit ou pour commettre des activités criminelles.

92. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes sont faites :

- a) Les États membres devraient faire preuve d'engagement et de volonté politiques soutenus afin de créer les conditions nécessaires pour faire taire les armes en Afrique, ce qui facilitera l'avènement d'un continent sans conflit, selon la vision l'Agenda 2063 de l'UA.

- b) Les États membres devraient, autant que possible, fournir à leurs propres instituts de recherche, des ressources leur permettant de recueillir des données sur les mouvements de terroristes, le trafic d'armes, le trafic d'êtres humains et de drogues, les flux financiers illicites et autres produits de contrebande qui contribuent à alimenter les conflits en Afrique. Toute chose qui viendrait compléter les efforts des organes et des institutions de l'UA tels que le CAERT, AFRIPOL, etc.
- c) Il est urgent que l'UA mobilise des fonds à l'appui des activités du Haut Représentant du président de la Commission pour le silence des armes, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, en particulier en galvanisant les efforts des États membres, des CER/MR, des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour intensifier les activités dans la mise en œuvre de la FPUA.
- d) Toutes les parties prenantes doivent rendre compte de leurs efforts de mise en œuvre de la PPUA, en accordant l'attention voulue aux cinq aspects clés soulevés dans cette feuille de route, à savoir les aspects politiques, sociaux, économiques, environnementaux et juridiques. Cette approche permettrait à l'Afrique et à ses populations d'observer les tendances actuelles dans le processus de mise en œuvre de la FPUA et de combler les lacunes là où elles apparaissent.
- e) Toutes les parties prenantes clés doivent accorder la priorité aux activités de prévention des conflits, conformément au mandat stipulé dans le Protocole relatif à la création du CPS.
- f) Il est important que toutes les parties prenantes soumettent leurs contributions à temps sur les mesures prises dans la mise en œuvre de la FPUA pour alimenter le rapport du CPS aux Sessions ordinaires, et que la Commission s'assure à cet égard, de tendre la main à toutes les parties prenantes concernées.
- g) Toutes les parties prenantes clés doivent assurer une préparation suffisante pour l'observation du mois d'amnistie en Afrique (septembre), en vue de lui donner une plus grande visibilité avec la participation de tous les citoyens pour atteindre de meilleurs résultats.
- h) Bien que le CPS joue son rôle naturel de locomotive dans la poursuite de la mise en œuvre de la FPUA, le rôle central des CER/MR dans ce processus doit être souligné. Étant donné que chaque CER/MR dispose d'un plus petit nombre d'États membres, ces entités sont mieux à même de recueillir des informations et des données pertinentes sur la mise en œuvre de la FPUA auprès de leurs États membres et de les transmettre au CPS par l'intermédiaire de la Commission de l'UA ; et
- i) Les États membres sont exhortés à faire plus d'efforts pour répondre à l'enquête sur les armes légères en Afrique, qui a été diffusée auprès des

États membres, des opérations de maintien de soutien à la paix de l'UA et de maintien de la paix des Nations unies en octobre 2017. Les États membres qui ont répondu jusqu'à présent sont félicités pour leur engagement.

**93.** Le CPS tient à féliciter les États membres ainsi que les organes de l'UA, les CER/MR, les Nations unies, les OSC et les groupes de réflexion pour les efforts déployés jusqu'ici dans la mise en œuvre de la FPUA et les exhorte à redoubler d'efforts. Dans ce contexte, il conviendrait de renforcer davantage les régimes de contrôle de la prolifération illicite des armes, des flux financiers illicites, du trafic d'armes et de drogues, de la production de drogues, de l'exploitation illicite des ressources naturelles, de partager les renseignements en temps opportun et de renforcer les mesures préventives contre les conflits et les pandémies. Dans le même ordre d'idées, les États membres sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour améliorer leurs institutions de gouvernance, combattre vigoureusement la corruption, prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs du changement climatique et la dégradation de l'environnement et favoriser la création d'emplois plus particulièrement en faveur des jeunes et des femmes.

**94.** Enfin, le CPS invite le Haut Représentant du Président de la Commission pour Faire taire les armes en Afrique, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, à prendre contact avec les membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution pour assister l'Afrique et sa population à mieux relever les défis liés à l'introduction continue d'armes illégales en Afrique, au trafic d'armes et de drogues et aux flux financiers illicites, qui sapent la paix, la stabilité et le développement socio-économique du continent.

2018-01-29

# Second Report of the Peace and Security Council of the African Union on the Implementation of the African Union Master Roadmap of Practical Steps to Silence the Guns in Africa by the Year 2020

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9018>

*Downloaded from African Union Common Repository*